

Rapport de suivi de la commission administrative de Gletterens à l'attention de Monsieur le Préfet de la Broye

1. Introduction et contexte

1.1. Préambule

Le présent rapport répond à la demande de suivi de la Préfecture de la Broye.

Il présente l'état actuel de la commune, les mesures prises ou en cours, les principaux dossiers pendants ainsi que les perspectives relatives au retour à une administration communale ordinaire.

Il s'inscrit dans la continuité des rapports transmis les 10 mars et 1er octobre 2025.

1.2. Rappel du mandat

À la suite des difficultés constatées au sein de la commune de Gletterens, le Conseil d'État, sur proposition du Préfet, a décidé de placer la commune sous administration exceptionnelle par arrêté du 24 juin 2024 (ACE 2024-536), fondé sur l'art. 151e al. 1 let. b de la loi sur les communes.

La commission administrative a pour mission de rétablir une gouvernance conforme aux règles en vigueur, d'assurer la continuité des services communaux, de corriger les dysfonctionnements identifiés et de préparer le retour à une administration ordinaire. Elle exerce les attributions nécessaires jusqu'à ce que les conditions permettant la levée de la mesure soient réunies.

2. Évolution générale depuis les précédents rapports

2.1. Situation générale

Les travaux de contrôle, de rattrapage et de correction engagés depuis le début du mandat ont été poursuivis. Les manquements identifiés en matière de facturation sont aujourd'hui presque entièrement corrigés. La situation financière courante peut ainsi être suivie de manière plus fiable, même si une vigilance reste nécessaire jusqu'au bouclage complet des comptes 2026.

La réorganisation administrative produit ses effets. Les prestations au guichet, le traitement des demandes et le suivi des dossiers se sont améliorés. Les réponses aux citoyennes et citoyens peuvent désormais être apportées dans des délais plus réguliers.

Les relations entre la commission administrative, l'administration et la population sont, dans l'ensemble, bonnes. Elles demeurent toutefois marquées par quelques dossiers sensibles, notamment en matière d'aménagement du territoire (PAL, PAD), d'associations intercommunales (AIEE) et d'accès à d'anciens dossiers et comptes.

2.2. Climat politique et institutionnel

Le climat politique s'est globalement stabilisé par rapport à la situation décrite dans les deux premiers rapports. Des points de vigilance subsistent, principalement liés à certains dossiers historiques ou réglementaires encore en cours de traitement.

Aucun nouveau manquement structurel comparable à ceux constatés au début du mandat n'a été identifié depuis le précédent rapport.

2.3. Fonctionnement administratif

L'administration communale fonctionne désormais de manière plus structurée. La clarification des tâches, l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que la reprise méthodique des dossiers ont permis d'améliorer la continuité du service.

L'administration et la commission ont également décidé de réorganiser l'archivage des documents communaux. Cette démarche répond à une obligation de bonne gestion administrative, contribue à remédier aux lacunes documentaires constatées au début du mandat et facilite le traitement des demandes d'accès aux dossiers. Elle est menée, dans un premier temps, au niveau interne. Le recours à un appui spécialisé sera évalué selon l'ampleur des travaux restants.

2.4. Personnel et esprit d'équipe

Le personnel répond aux attentes et s'engage dans la nouvelle organisation. Les collaboratrices et collaborateurs acquièrent progressivement les bases nécessaires à une plus grande autonomie. La polyvalence doit encore être renforcée afin que l'administration puisse répondre de manière stable aux demandes courantes, indépendamment de l'absence ou de la disponibilité d'une personne déterminée.

L'accompagnement reste nécessaire, en particulier dans les domaines financiers, réglementaires et de suivi des procédures. Il s'agit toutefois désormais d'un accompagnement de consolidation, et non plus d'une reprise d'urgence.

2.5. Relations avec la population

Les échanges avec les personnes se rendant à l'administration, ainsi que les retours recueillis lors de manifestations communales, notamment la sortie des aînés qui a réuni environ 80 participantes et participants, sont globalement positifs.

La mise en place d'une commission « Seniors plus » constitue également un signe encourageant de participation citoyenne et de reprise d'un dialogue constructif.

La commission reconnaît que plusieurs citoyennes et citoyens avaient, avant l'administration exceptionnelle, signalé à juste titre des manquements, des erreurs ou des retards. Leur vigilance a contribué à mettre en évidence les dysfonctionnements auxquels le mandat actuel s'attache à remédier.

Certaines personnes souhaitent aujourd'hui exercer un suivi très attentif de l'ensemble des activités communales, passées, présentes ou futures, et peuvent exprimer le sentiment de ne pas être suffisamment entendues. La commission prend ces démarches au sérieux, dans la mesure de ses moyens et dans le respect du cadre légal. Les décisions sont toutefois prises sur la base des faits établis, des règles applicables et de l'intérêt général de la commune.

3. Mesures de renforcement de l'administration

3.1. Secteur financier

Monsieur Jean-Pierre Vaucher a achevé son mandat principal de remise à niveau de la gestion financière et de formation des nouveaux collaborateurs. La facturation est désormais à jour, ce qui permet un suivi plus régulier des liquidités et des encaissements.

Afin de sécuriser la transition, Monsieur Vaucher interviendra encore jusqu'au bouclage des comptes 2026, à raison d'environ un jour par mois. Son rôle consistera à contrôler les travaux, à transmettre ses connaissances et à accompagner l'équipe dans le bouclage comptable.

3.2. Rattrapage de la contribution immobilière et des taxes

Les lacunes de facturation figuraient parmi les manquements à l'origine de l'administration exceptionnelle. Leur correction a constitué l'une des priorités du mandat.

La commission a procédé au contrôle des encaissements de la contribution immobilière ainsi que des taxes d'eau et d'épuration facturées pour les années 2020 à 2024. Ces vérifications ont permis de récupérer un produit net total de CHF 118'508.86, après déduction des remboursements liés à des erreurs de facturation antérieures détectées à cette occasion, comme le détaille le tableau ci-après.

Poste (2020–2024)	Montant facturé	Remboursements	Produit net
Contribution immobilière	CHF 10'260.95	– CHF 493.00	CHF 9'767.95
Eau et épuration	CHF 117'692.46	– CHF 8'951.55	CHF 108'740.91
Total	CHF 127'953.41	– CHF 9'444.55	CHF 118'508.86

Au-delà des sommes récupérées, ces corrections ont un effet positif durable sur la facturation dès 2025 et sur celle des années suivantes, dont l'ampleur ne peut toutefois être chiffrée précisément.

La commission a par ailleurs contrôlé et établi la facturation des taxes de raccordement à l'eau et à l'épuration, pour un montant total facturé de CHF 236'069.45 :

Taxes de raccordement	Montant facturé
Eau	CHF 156'543.10
Épuration	CHF 79'526.35
Total	CHF 236'069.45

Ces montants correspondent aux taxes facturées pour la période 2020 à 2024. Leur encaissement est en cours et n'est, à ce jour, pas encore intégralement réalisé. Ce contrôle a représenté un travail considérable et suscité de nombreuses questions, certaines vérifications de paiements ou d'acomptes ayant nécessité de remonter jusqu'en 1986.

Enfin, le délai de prescription de cinq ans a constitué une limite légale au rattrapage : il n'a pas permis de récupérer l'ensemble des montants identifiés.

3.3. Organisation interne

La nouvelle organisation administrative est en place. Elle doit maintenant être consolidée par des procédures écrites, un archivage mieux structuré et une répartition claire des responsabilités. Cette formalisation est essentielle pour éviter que la commune ne retombe, à l'avenir, dans une gestion trop dépendante de pratiques individuelles.

La commission porte une attention particulière à la continuité du service, à la traçabilité des décisions et à la sécurité des processus financiers.

3.4. Service de l'édilité

Le service de l'édilité fonctionne et assume ses tâches courantes. La coordination avec l'administration doit néanmoins continuer d'être renforcée, notamment pour la planification des interventions, le suivi des travaux, la documentation des décisions et la maîtrise des coûts.

4. Information publique et confiance

Les séances d'information publique se déroulent dans un climat serein et réunissent régulièrement plus de 100 personnes.

Ces soirées permettent d'expliquer nos points de vue et de rappeler que le redressement durable de la commune ne peut pas reposer uniquement sur la commission administrative, mais doit progressivement être réapproprié par la population et les futures autorités.

5. Principaux dossiers et état d'avancement

5.1. Règlements et procédures institutionnelles

- **Plan d'aménagement local (PAL)** : approuvé. Un recours contre la décision de la DIME est pendant auprès du Tribunal cantonal.
- **PAD « Fin de Gros-Bois »** : supprimé à la suite des remarques de la DIME. Une séance d'information a été organisée avec les propriétaires et habitants du secteur. Des recours demeurent possibles.
- **Règlement sur la plus-value** : adopté, publié dans la Feuille officielle et entré en vigueur sans recours.
- **Règlement sur les déchets** : adopté, publié dans la Feuille officielle et entré en vigueur sans recours.
- **Modification des statuts de l'AIEE** : adoptée et publiée dans la Feuille officielle. Plusieurs recours ont été déposés auprès de la préfecture.
- **Règlements sur l'eau et l'épuration** : révision en cours. Les préavis nécessaires des services de l'État et du Surveillant des prix devront être obtenus avant l'approbation formelle et la transmission aux Directions compétentes.
- **Règlement du port** : refonte prioritaire en cours, notamment en lien avec le statut patrimonial de l'infrastructure.
- **Contrats de droits distincts et permanents de superficie (DDP)** : revalorisation à entreprendre. La démarche n'est pas encore engagée.
- **Situation du caravanning** : suivi en cours dans le respect du cadre légal applicable.

5.2. Finances et investissements

- **Bâtiment abritant notamment le magasin Volg** : assainissement réalisé dans le respect des devis. La pose de panneaux solaires constitue un élément positif, la commune pouvant revendre l'électricité à la société Volg.
- **Passerelle des Castors** : travaux réalisés aux trois quarts.
- **Investissements prioritaires** : définition et planification en cours pour les domaines de l'école, de l'épuration, des bâtiments communaux et des routes.

5.3. Accès à la plage et sécurité du cheminement

Le service cantonal des forêts, qui disposait d'un droit de passage dans le secteur concerné, y a renoncé, celui-ci ne lui étant plus nécessaire. Par ailleurs, à la demande d'un propriétaire ne souhaitant plus que les promeneurs empruntent son chemin privé, la signalisation indiquant cet itinéraire a dû être retirée.

Les usagers se rendant à la plage sont désormais dirigés par la capitainerie de Gletterens ou par le chemin situé à proximité de l'EMS. Ces itinéraires présentant un niveau de sécurité moins favorable, la commission a sollicité auprès du Service des ponts et chaussées et de la mobilité l'extension de la zone 30 à cette portion. La demande repose sur un motif de sécurité routière et demeure en attente de décision.

5.4. Tableau de suivi synthétique

Dossier	État	Observations
Facturation / corrections	Quasi terminé	Mise à jour assurée ; contrôle à poursuivre jusqu'au bouclage 2026.
PAL	Approuvé / recours TC	Recours contre la décision de la DIME pendant.
PAD « Fin de Gros-Bois »	Supprimé	Séance d'information tenue ; recours possibles.
Plus-value	En vigueur	Sans recours.
Déchets	En vigueur	Sans recours.
Statuts AIEE	Approuvés / recours	Recours pendants auprès de la préfecture.
Eau / épuration	En révision	Préavis des services de l'État et du Surveillant des prix à obtenir.
Règlement du port	Priorité / en révision	Classement en patrimoine administratif.
DDP	À entreprendre	Revalorisation non encore engagée.
Passerelle des Castors	En cours	Travaux réalisés aux trois quarts.
Archivage	Lancé	Réorganisation interne ; appui spécialisé à évaluer.
Accès à la plage	Reconfiguré	Itinéraires reportés par la capitainerie et le chemin proche de l'EMS.
Zone 30 – secteur plage	Demande déposée	En attente de décision du service compétent.

6. Calendrier et perspectives

L'administration communale et le service de l'édilité fonctionnent aujourd'hui de manière satisfaisante. L'année 2026 doit permettre de consolider les corrections effectuées, de formaliser les procédures, de poursuivre la révision des règlements prioritaires et de préparer la transition institutionnelle.

La commission considère que les conditions d'une levée de l'administration exceptionnelle seront réunies une fois les comptes 2026 bouclés, le fonctionnement régulier de l'administration confirmé et les principaux dossiers pendants clarifiés.

Le processus électoral suppose des délais incompressibles, notamment pour le dépôt des listes, l'organisation d'un premier tour, un éventuel second tour et l'écoulement des délais de recours. Pour permettre une entrée en fonction au 1er juin 2027, il conviendrait que le processus soit engagé au début de l'année 2027, selon le calendrier à arrêter par la préfecture et les autorités cantonales compétentes.

La commission proposera dès lors au Préfet et au Conseil d'État d'organiser les élections communales au début de l'année 2027 et de lever l'administration exceptionnelle au 1er juin 2027, dès l'installation de la nouvelle autorité, pour autant que les conditions matérielles soient réunies. La convocation des élections et la levée de la mesure relèvent de la compétence des autorités cantonales compétentes.

7. Conclusion

Le travail accompli depuis le début du mandat est conséquent. La commune n'est plus dans une phase de reprise d'urgence, mais dans une phase de consolidation. Les principales corrections administratives et financières ont été engagées, plusieurs dossiers réglementaires importants ont avancé et l'administration fonctionne désormais avec une stabilité accrue.

Des défis demeurent : finalisation des règlements prioritaires, traitement des recours pendants, archivage, revalorisation des DDP, consolidation des procédures internes et préparation du retour à une autorité communale ordinaire.

La commission reste pleinement engagée à conduire cette dernière phase avec rigueur et sens de l'intérêt communal.

8. Remerciements

La commission administrative remercie Monsieur le Préfet, Nicolas Kilchoer, ainsi que le personnel de la Préfecture de la Broye, pour la confiance témoignée et la collaboration entretenue depuis le début du mandat.

Elle souligne également la qualité des échanges entretenus avec les services de l'État.

Gletterens, le 8 juin 2026

Pour la Commission administrative de Gletterens :

Willy Schorderet
Président

Christophe Burri
Membre

Christophe Chardonnens
Membre